

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 46

N° 319

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 319

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement demande la suppression de cet article qui doit faire l'objet d'un examen dans le cadre adéquat de la loi de finances.